



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 27 décembre 2021

Déclaration de M. Jean CASTEX, Premier ministre

Mesures de lutte contre la COVID-19

Hôtel de Matignon

Lundi 27 décembre 2021

Seul le prononcé fait foi

Bonsoir, mesdames et messieurs, mes chers concitoyens.

Une nouvelle fois, l'évolution de la crise sanitaire me conduit à venir devant vous pour vous présenter avec le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VÉRAN, l'état de la situation et les mesures qui ont été prises lors d'un conseil de défense sanitaire que le président de la République a présidé cet après-midi. En France comme en Europe, la situation sanitaire est, vous le savez, extrêmement tendue, alors que la cinquième vague, portée par le variant dit Delta, est loin d'être terminée, même si elle est moins puissante qu'il y a quelques semaines, une nouvelle vague déferle sur notre continent avec le variant au micron sur lequel Olivier VÉRAN reviendra dans quelques instants. Ce cumul s'est traduit le 24 décembre dernier par le franchissement symbolique de 100 000 cas de contamination quotidiens. La tendance sur 7 jours glissants est aujourd'hui à plus de 70 000 cas. Le taux d'incidence national est ainsi supérieur à 700, soit au plus haut depuis le début de la crise, et nous déplorons 122 677 décès dus au virus. Dans nos établissements de santé, le niveau d'hospitalisation continue sa progression, certes à un rythme modéré, mais la situation y demeure particulièrement tendue. D'abord parce

que nos soignants sont épuisés. Ensuite, parce que d'autres pathologies affectent fortement le niveau d'activité. Pour faire face à cette situation, la vaccination reste au cœur de notre stratégie, comme dans celle des Etats voisins.

J'entends bien autour de moi s'élever certaines interrogations. Je suis régulièrement interrogé : « je ne comprends pas, monsieur le Premier ministre, je suis vacciné et j'ai même reçu mes trois doses et pourtant, j'ai contracté le variant Omicron ». Alors, la vaccination ne serait-elle pas efficace ? La réponse est claire. Si la vaccination n'empêche en effet ni d'être contaminé ni de transmettre la maladie, d'abord, elle réduit ce risque d'être contaminé et ce risque de transmettre la maladie, mais surtout, elle prémunit contre les formes graves de la Covid, et cela reste vrai pour le variant Omicron, surtout lorsque l'on a ces trois doses ou deux doses, plus la maladie. Donc oui, il est très clair que la vaccination nous protège et que, par voie de conséquence, elle protège les autres et elle protège les services de santé soumis à très rude épreuve. Là encore, les faits sont là. Dans tous les services de soins critiques, l'immense majorité des personnes hospitalisées avec des formes graves de la Covid ne sont pas vaccinées ou n'ont pas de couverture vaccinale complète. J'ai parcouru la France, des services de réanimation pour dire inlassablement au personnel mon soutien et mon admiration, et je peux vous dire qu'il n'y a pas photo sur la nature des hospitalisations et des formes graves. Ce sont des personnes non vaccinées où des malades vaccinés, mais atteints de comorbidité graves. L'élément clé décisif est et demeure la vaccination. Voilà pourquoi, comme je vous l'ai dit lors de ma précédente intervention, nous faisons tout pour accélérer et renforcer la vaccination, faire peser la contrainte sur les non vaccinés tout en cherchant à aller vers et à convaincre celles et ceux de nos concitoyens qui sont encore très éloignés du système de soins.

Nous avons ouvert, sur la base du volontariat, la vaccination aux enfants de 5 à 11 ans en priorisant ceux d'entre eux, par ailleurs atteints d'autres pathologies. Dès demain matin, suivant en cela la recommandation de la Haute Autorité de Santé, il suffira de 3 mois après votre deuxième injection ou votre première si vous avez eu le Covid pour pouvoir bénéficier de votre rappel. Nous avons réalisé de magnifiques performances collectives en matière de vaccination en ce mois de décembre, y compris avec une reprise

salutaire et indispensable des premières injections. Il y a eu un ralentissement pendant cette période de Fêtes, mais nous devons absolument repartir de l'avant. Et je veux, à cet égard, dire ma reconnaissance mes remerciements à toutes celles et ceux qui sont fortement mobilisés pour vacciner et aussi pour tester. Je pense, bien sûr, aux professionnels de santé, tous confondus avec des pharmaciens d'officine particulièrement sollicités mais également aux centres de vaccination et à toutes celles et tous ceux qui en assurent la gestion : élus locaux et notamment les maires, personnels des collectivités territoriales, sapeurs-pompiers, grandes associations caritatives et solidaires, professionnels de santé, souvent retraités, étudiants, bénévoles. Ils forment tous, avec les services de l'Etat, préfets et agences régionales de santé, Éducation nationale, santé au travail et désormais le concours de militaires, une formidable chaîne de solidarité pour vous protéger et répondre à ce défi qui est devant nous, accroître encore et encore, la vaccination 1ère, 2ème et 3ème doses dans les jours et semaines à venir.

Le Conseil des ministres d'aujourd'hui a, dans le même objectif, adopté un projet de loi qui va transformer le passe sanitaire en passe vaccinal. Cela signifie que dans les lieux où se passe s'applique depuis plusieurs mois les restaurants, les bars, les musées, les théâtres, les médiathèques, les séminaires et salons, les salles de sport, les enceintes sportives et de spectacles, il faudra justifier d'être vacciné pour pouvoir entrer. La production d'un test ne suffira plus. Cette nouvelle règle, si elle est votée par le Parlement, s'appliquera à compter du 15 janvier prochain. Le projet de loi prévoit également un accroissement des sanctions contre les faux passes. Je veux vous dire combien cette pratique me scandalise comme Premier ministre, bien sûr, mais comme citoyen, c'est beaucoup plus qu'un contournement de la loi républicaine, déjà en soi très condamnable. C'est un acte délibéré de mise en danger d'autrui. Aucune conviction personnelle ne saurait le justifier. Ce n'est pas admissible et nous devons collectivement nous donner les moyens de l'enrayer et de le sanctionner plus lourdement. Au-delà de nos efforts pour préserver et renforcer notre bouclier vaccinal contre le virus et ses différents variants, nous devons aussi adapter nos mesures pour faire face aux deux vagues liées à la fois au Delta et Omicron qui nous atteignent au même moment et dont les effets et les risques doivent être analysés au regard d'un critère essentiel : les risques de formes graves et la situation de nos hôpitaux. Comme Olivier VÉRAN le développera dans un instant, ce que nous observons depuis 3

semaines environ en Grande-Bretagne ou au Danemark justifie à la fois prudence et vigilance. Si l'on ne voit pas, à ce stade de surcharge hospitalière liée à Omicron, la très forte contagiosité de ce variant et la vitesse à laquelle il se propage, doivent nous conduire au-delà de la priorité vaccinale à prolonger et à amplifier de manière proportionnée nos mesures pour freiner sa circulation, soulager nos services hospitaliers et éviter la désorganisation de notre économie.

Nous sommes engagés dans une course contre la montre. Dans le prolongement des dispositions déjà prises, notamment la fermeture des discothèques, nous avons aujourd'hui adopté les mesures complémentaires suivantes qui s'appliqueront à compter de lundi prochain pour une durée de 3 semaines. Pour freiner Omicron, les grands rassemblements seront limités à une jauge de 2 000 personnes maximum en intérieur et 5 000 personnes maximum en extérieur. Les concerts debout seront interdits. La consommation de boissons et d'aliments sera interdite dans tous les cinémas, les théâtres, les équipements sportifs et les transports collectifs, y compris longue distance. La consommation dans les bars et cafés ne pourra plus se faire seulement debout, mais seulement de manière assise. Pour le réveillon du 31 décembre, je vous renouvelle les recommandations que j'avais émises le 17 décembre dernier, limitant les grandes fêtes et les grands dîners : portons le masque, aérons les pièces respectant les gestes barrières, testons-nous ! Toutes ces mesures sont de bon sens et font confiance à notre sens des responsabilités. Toutes les cérémonies de vœux prévues en janvier seront par ailleurs annulées.

A compter de la rentrée et pour une durée de 3 semaines, le recours au télétravail sera rendu obligatoire. Je dis bien obligatoire dans toutes les entreprises et pour tous les salariés pour lequel il est possible, à raison de 3 jours minimum par semaine et si possible 4 jours quand cela est possible. Elisabeth BORNE, la ministre chargée du Travail, mènera demain une concertation avec les partenaires sociaux. Par ailleurs, l'obligation du masque, déjà partout applicable en intérieur, sera étendue et mieux respectée, notamment dans tous les centres villes. Les préfets adopteront les dispositions correspondantes en lien avec les maires.

A ce stade, notre volonté d'adapter nos dispositifs de manière proportionnée nous conduit à écarter toute mesure de couvre-feu. Nous ferons le point à

l'occasion d'un prochain Conseil de défense convoqué le 5 janvier prochain. De même, s'agissant des établissements d'enseignement, nous resterons dans la ligne que nous nous sommes fixée depuis le début de la pandémie, à savoir de ne les fermer qu'en dernier recours. C'est pour cette raison que nous ne reporterons pas la rentrée, ni ne basculerons les collèges et les lycées en distanciel. De ce point de vue, la communication de ce jour des sociétés savantes de pédiatrie est sans équivoque et va totalement dans ce sens. Bien entendu, nous amplifierons à la rentrée notre politique de surveillance et de dépistage dans les établissements scolaires au vu des données épidémiologiques, dans des conditions que vous précisera Olivier VÉLAN. De même, les caractéristiques d'Omicron vont nous conduire, après avis des autorités sanitaires, à ajuster notre doctrine sur la durée d'isolement lorsque vous êtes positif ou lorsque vous êtes cas contact. Nous fixerons ces règles nouvelles d'ici la fin de la semaine, une fois achevées les consultations de nos instances scientifiques. Il s'agira à la fois d'adapter ces durées en fonction du variant et, là encore, de faire peser une contrainte moindre sur les personnes vaccinées. Les secteurs économiques impactés par les décisions que la situation nous commande de prendre seront indemnisés dans le cadre de concertation qui seront sans délai conduite par le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno LE MAIRE. Enfin, des dispositions spécifiques aux territoires d'outre-mer ont été adoptées tout à l'heure par le Conseil des ministres, concernant en particulier l'île de la Réunion, où l'état d'urgence sanitaire sera déclaré, et la Martinique, où il sera prolongé.

Mes chers concitoyens, j'ai parfaitement conscience de la situation qui est la nôtre. Croyez bien que je la partage. Je comprends que les mesures annoncées, que nous avons voulu, comme toujours, proportionnées à la réalité de la situation et à ses évolutions prévisibles, puissent parfois susciter une forme de ras-le-bol. Mais le président de la République comme son Gouvernement ne cherchent depuis le début de la crise qu'à vous protéger. Nous avons une stratégie dont nous essayons de préserver la cohérence tout en l'adaptant aux évolutions de la pandémie : priorité à la vaccination en la complétant de mesures adaptées et évolutives en fonction des vagues et précisément des variants ; faire peser le plus possible la contrainte sur les non vaccinés ; maintenir autant que faire se peut les écoles ouvertes dans l'intérêt même des enfants et avec des protocoles sanitaires adaptés ; assurer, dans un cadre protecteur, l'exercice du travail et la continuité de la vie de la Nation.

Tout cela semble un film qui n'en finit pas. Pourtant, quel changement avec la situation d'il y a un an ? Il y a un an, jour pour jour, Mauricette était la première française à se faire vacciner. Aujourd'hui, nous sommes, grâce à la mobilisation collective, l'un des peuples les plus vaccinés au monde, donc l'un des mieux protégés. Eh bien nous devons poursuivre, amplifier ce mouvement pour faire face à la nouvelle vague épidémique, et le futur texte de loi va nous y aider. Je sais bien que nous devons poursuivre nos efforts dans un combat qui peut parfois sembler sans fin. Mais ce combat, ensemble, par l'esprit de responsabilité et de solidarité, nous le gagnerons. Nous le gagnerons aussi en accroissant notre attention aux pays les plus pauvres. Et la France doit être fière d'être la troisième nation au monde à donner des doses de vaccins à ces pays.

Restons mobilisés, restons rassemblés, restons déterminés. Il n'y a pas d'autre voie pour faire face et surmonter cette pandémie.